

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 74-22 du 4 février 1974

portant affectation des Magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la Loi n°65-5 du 20 avril 1965, portant Statut de la Magistrature et les textes modificatifs subséquents ;
VU la Loi n°65-3 du 20 avril 1965, fixant l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n°7-235 du 26 novembre 1971 nommant Mr MIAN COSSI Gilbert en qualité de Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Natitingou ;
VU l'Arrêté n°84/MJL/231 du 27 novembre 1972 nommant notamment Mr Martin CORREA Guy en qualité de juge chargé du 3^e Cabinet d'Instruction à Cotonou ;
VU la Note de service n°319/MJL/231 du 14 février 1973 nommant Mr SOGBOSSI Dominique en qualité de Substitut du Procureur de la République de Porto-Novo ;
SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 10 Janvier 1974 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er. - Le Décret n°71-235 du 26 novembre 1971, l'Arrêté n°84/MJL/231 du 27 novembre 1972 et la note de service n°319/MJL/231 du 14 février 1973 susvisés sont abrogés en leurs dispositions concernant respectivement MM. MIAN COSSI Gilbert, Martin Guy CORREA et SOGBOSSI Dominique.

Article 2. - Mr MIAN COSSI Gilbert, Magistrat du 3^e Grade 7^{ème} échelon est nommé par intérim Président du Tribunal de Première Instance de Natitingou.

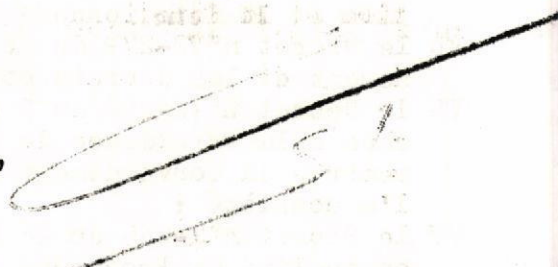
Article 3.- Mr Martin Guy CORREA, Magistrat du 3ème grade 4ème échelon est nommé Juge au Tribunal de Première Instance de Cotonou.

Article 4.- Mr Dominique SOGBOSSI, Magistrat Intérimaire est nommé par intérim Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Natitingou.

Article 5.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République?.-

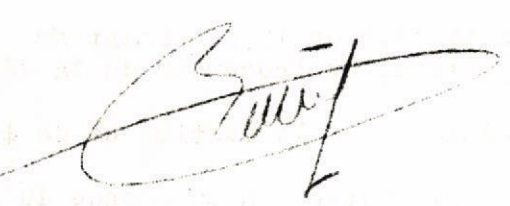
Fait à COTONOU, le 4 février 1974

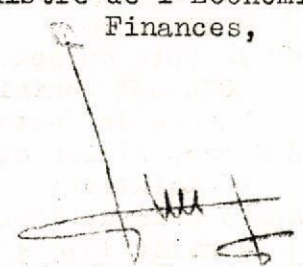
par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,

Le Ministre de l'Economie et des
Finances,


Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS


Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-JORD -CNI 6 -
DGP-DGAJL-Dtión Stat.6 - MJL 30 - Ministères 10 - DB-DC-CF-Solde 4 - CNR 4
Intéressés 3 - Trib.Natitingou 4 - CSM 2 - SPD 2 -
Trésor 4 DGF 2